

# Année internationale de l'écotourisme Un premier bilan

Philippe Lemaistre

Volume 21, numéro 3, automne 2002

Écotourisme

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1072498ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1072498ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lemaistre, P. (2002). Année internationale de l'écotourisme : un premier bilan. *Téoros*, 21(3), 14–19. <https://doi.org/10.7202/1072498ar>

# Année internationale de l'écotourisme

## Un premier bilan

### Philippe Lemaistre

La désignation de l'Année internationale de l'écotourisme (AIE) démontre la reconnaissance par les Nations Unies de l'importance sociale et économique que revêt une telle activité dans le monde et a donné l'occasion de clarifier certains concepts, d'échanger des expériences, de stimuler la coopération entre divers acteurs publics, privés, nationaux et internationaux, d'établir des recommandations et des orientations pour un développement et une gestion responsables de l'écotourisme et de promouvoir l'adoption de pratiques durables au sein de ce segment particulier de l'industrie touristique.

Durant toute l'AIE, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a invité, et continue d'inviter, les gouvernements, les entrepreneurs, les communautés réceptrices et les touristes eux-mêmes à consacrer des efforts importants pour faire en sorte que l'écotourisme se convertisse en un véritable moteur de développement durable et ne devienne pas un nouveau frein à ce dernier.

Le concept d'écotourisme a été adopté relativement récemment (il y a environ vingt ans) par une large étendue d'acteurs, avec des interprétations variées dont certaines se révélaient plus prometteuses que d'autres. Les participants au Sommet mondial de l'écotourisme, qui s'est tenu à Québec (Canada) du 19 au 22 mai 2002, ont adhéré aux principes spécifiques suivants, qui différencient l'écotourisme du concept élargi de tourisme durable :

l'écotourisme a comme principale motivation l'observation et l'appréciation de la nature, ainsi que des cultures traditionnelles ;

- il contribue activement à la conservation du patrimoine naturel et culturel ;
- il inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et il contribue à leur bien-être ;
- il interprète les patrimoines naturel et culturel des destinations pour les visiteurs ;
- il se prête bien aux voyageurs indépendants ainsi qu'aux circuits organisés pour des groupes de taille réduite.

Il est indispensable et nécessaire d'insister sur le fait que le terme « écotourisme » ne doit pas être confondu avec celui de « tourisme durable ». Les impératifs de durabilité sont communs à tous les segments de l'industrie touristique et l'écotourisme, à l'instar de toutes les formes de tourisme, doit s'efforcer d'atteindre un haut niveau de durabilité.

L'OMT avait défini les objectifs suivants pour l'AIE :

1. Générer une prise de conscience, parmi les autorités publiques, le secteur privé, la société civile et les consommateurs, de la capacité de l'écotourisme à :
  - a) améliorer la conservation du patrimoine naturel et culturel,
  - b) améliorer le niveau de vie des communautés locales dans les zones rurales et aux environs des aires protégées,

c) encourager une meilleure connaissance et un meilleur respect de la nature, des cultures indigènes et de leur diversité.

2. Promouvoir un développement durable de l'écotourisme, comme condition essentielle pour générer les avantages que l'on peut en attendre.
3. Disséminer les méthodes et les techniques pour la planification, la gestion, la régulation et le suivi de l'écotourisme pour en garantir la durabilité à long terme.
4. Promouvoir l'échange des expériences réussies dans le domaine de l'écotourisme.
5. Augmenter les débouchés pour les produits et les destinations écotouristiques sur les marchés internationaux.
6. Promouvoir des standards de qualité minimum, ainsi que des systèmes fiables et comparables de certification pour les fournisseurs de produits écotouristiques.

Les principales activités entreprises par l'OMT, en relation avec l'AIE, sont :

1. Une série de conférences régionales et thématiques dans le but d'échanger des expériences, d'examiner les problèmes et leurs solutions, de promouvoir la coopération entre les acteurs nationaux et internationaux et d'identifier les défis futurs qui nécessiteront l'adoption de stratégies communes par les pays d'une même région :
  - Afrique : Mozambique, mars 2001,



- Amériques : Brésil, août 2001,
- Europe : Autriche (en parallèle avec l'Année internationale de la montagne), septembre 2001,
- Pays de la CE, Chine et Mongolie : Kazakhstan, octobre 2001,
- Europe méditerranéenne, Moyen-Orient et Afrique du Nord : Grèce, novembre 2001,
- Îles : Seychelles, décembre 2001,
- Zones désertiques : Algérie, janvier 2002,
- Asie : Maldives, février 2002,
- Russie et pays de la CEI : Moscou, mars 2002,
- Pacifique Sud : Fidji, avril 2002.

Si l'on ajoute à ces conférences celles organisées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE) (en association avec la Société internationale de l'écotourisme), 3 000 délégués y auront participé et auront pris connaissance de plus de 300 communications.

De même, l'OMT a organisé durant le mois d'avril 2002, conjointement avec le PNUE, une Conférence électronique sur le développement durable de l'écotourisme à laquelle ont participé près de 1 000 personnes provenant de 88 pays.

2. Organisation d'activités dans le cadre de foires touristiques et commerciales :

- Reise pavillon, à Hanovre (Allemagne) en janvier 2002 : l'OMT et l'Agence allemande de coopération technique GTZ ont subventionné la participation de plus de 50 petits fournisseurs en services écotouristiques provenant de 20 pays en développement ;
- FITUR (Foire internationale du tourisme), à Madrid (Espagne) en février 2002 ;
- Exposition internationale des voyages d'aventure et de sports de plein air, à Chicago (États-Unis) en février 2002 ;
- BIT (Bourse internationale du tourisme), à Berlin (Allemagne) en mars 2002.

3. Publication des études de marché des principaux pays émetteurs de touristes

d'Europe et d'Amérique du Nord pour quantifier, avec des méthodes et des critères similaires, le segment de l'écotourisme, mais aussi pour évaluer les données qualitatives de la demande et de l'offre de ces marchés. L'OMT a effectué sept études pionnières dans le domaine – sur l'Allemagne, l'Espagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, le Canada et les États-Unis – qui, comme telles, doivent servir de base à un approfondissement futur.

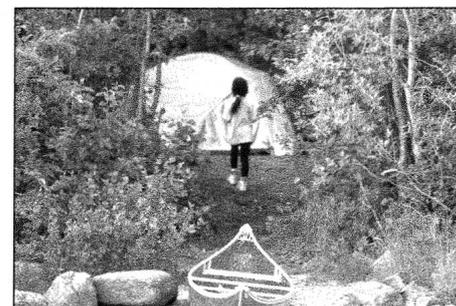
4. Préparation d'une nouvelle édition de la publication « Une compilation de bonnes pratiques » dédiée exclusivement au segment de l'écotourisme. Grâce à la contribution technique des États membres, cet ouvrage comporte 55 études de cas. Par ailleurs, un recueil des bonnes pratiques de petites entreprises d'écotourisme est en cours de préparation. Prévu pour le début de l'an prochain, ce recueil donnera des exemples de réussite dans le domaine.

5. En collaboration avec le PNUE et l'IUCN (International Union of the Conservation of Nature), une nouvelle édition de *Les principes directeurs du développement durable et l'aménagement des parcs nationaux et des zones protégées pour le tourisme* a été publiée.

6. L'OMT a créé une page Internet spéciale sur l'AIE : <http://www.world-tourism.org/sustainable/IYE-MainMenu.htm>.

7. L'OMT a encouragé la création, au sein de ses États membres, de comités nationaux pour l'AIE dans le but de permettre à ces derniers de continuer d'exister après l'AIE et de devenir des comités nationaux pour la coordination et le suivi des activités d'écotourisme dans chaque pays. Jusqu'à présent, cinquante États membres ont effectivement créé un de ces comités ou désigné un responsable (ou une cellule) national pour l'AIE.

8. La Journée mondiale du tourisme, le 27 septembre dernier, a été entièrement consacrée à l'écotourisme. Rappelons



Réserve faunique des Laurentides (Québec).  
Photo : Stéphane Lalonde.

que celle de 2001 avait comme thème « Le tourisme, un instrument au service de la paix et du dialogue entre les civilisations » et que celle de 2003 sera dédiée à « La lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et l'harmonie sociale ».

9. Finalement, l'événement phare de cette année, organisé conjointement avec le PNUE et accueilli par Tourisme Québec et la Commission canadienne du tourisme, a sans nul doute été le Sommet mondial de l'écotourisme (SME). Plus d'un millier de participants de 132 pays, représentants de gouvernements nationaux et locaux (dont les administrations du tourisme, de l'environnement et d'autres sphères), d'entreprises consacrées à l'écotourisme et leurs associations professionnelles correspondantes, d'organisations non gouvernementales, d'institutions universitaires, d'organisations intergouvernementales et de communautés indigènes et locales y ont assisté. Le rapport final du sommet est disponible à l'adresse Internet : [www.ecotourism2002.org](http://www.ecotourism2002.org). Les quatre thèmes suivants ont été les fils conducteurs de l'événement :

- Thème A – Politique et planification de l'écotourisme,
- Thème B – Réglementation de l'écotourisme,
- Thème C – Développement des produits, commercialisation et promotion de l'écotourisme,
- Thème D – Surveillance des coûts et avantages de l'écotourisme.

La Déclaration de Québec sur l'écotourisme, adoptée par les participants à



la fin du Sommet, s'impose comme le point de référence pour toute discussion et tout débat futurs.

### Caractéristiques de l'écotourisme selon les régions du monde

Au cours du SME, les discussions se sont organisées de manière thématique, mais aussi selon un découpage géographique : Afrique, Asie, les Amériques et Europe. Pour chacun de ces principaux continents, il est possible de tirer des conclusions sur leurs particularités et leurs possibilités de développement en matière d'écotourisme.

Pour les pays africains, l'écotourisme représente une occasion magnifique, dont les parcs, les réserves et les zones protégées ont la qualité de ressources à l'échelle internationale. Beaucoup de pays africains pourraient ainsi appuyer leur développement touristique sur leur capital naturel, à condition toutefois de respecter les règles du développement durable, fondement de l'écotourisme. La sauvegarde des ressources naturelles est susceptible de s'affirmer comme un grand courant du développement socioéconomique de l'Afrique. Dans ce continent, il y a lieu de voir dans les réserves et les parcs nationaux la plate-forme d'un développement régional auquel seraient associées les communautés qui y vivent ou qui sont établies dans leur voisinage immédiat. Au vu de leur renommée internationale, on pourrait en quelque sorte faire de ces parcs et de ces réserves des « marques » dont tireraient parti la promotion et la commercialisation du tourisme.

Le développement de l'écotourisme doit prendre en compte que les zones naturelles sont très souvent à cheval sur plusieurs pays. Effectivement, on ne saurait appliquer des politiques de développement divergentes, voire opposées, à de telles zones, intrinsèquement marquées du sceau de l'unité naturelle, humaine et sociale. La coopération transfrontalière est alors indispensable au développement de l'écotourisme sous toutes ses formes, ce qui suppose des politiques communes de la part des États limitrophes. Elle s'impose tout particulièrement là où les mouve-

ments ou les migrations de la faune ignorent bien sûr toute frontière ou tout découpage administratif. En Afrique, le développement et la gestion transfrontalières des parcs et des ressources naturelles sont appelés à être au centre des préoccupations, vu la nécessité de préserver l'intégrité écologique et de ne pas entraver les déplacements des espèces sauvages dans certains territoires que découpent les frontières nationales.

Les Amériques sont sans doute l'une des régions de la planète où l'écotourisme enregistre la croissance la plus rapide. On s'y préoccupe toujours davantage de la participation des populations autochtones et des communautés locales à la planification et au développement de l'écotourisme.

En Asie, il convient d'être très attentif au développement touristique dans les îles : le développement, même lorsqu'il porte sur l'écotourisme, peut y être une cause de difficultés écologiques et sociales et cela même avant que les touristes n'affluent en masse. C'est tout particulièrement vrai du littoral des petites îles, où les écosystèmes, les lagons notamment, sont extrêmement fragiles. Ainsi, toute mise en place d'une activité écotouristique, là encore plus qu'ailleurs, doit s'accompagner de la construction d'installations de traitement des effluents et des déchets solides. Dans cette région du monde, il a aussi été souligné que le tourisme est souvent marqué par le mercantilisme, ce qui signifie que l'on assiste à une perte de valeur intrinsèque des biens, des croyances, des objets et des pratiques culturels, voire à des attitudes qui reviennent à traiter des êtres humains comme de la marchandise. Une telle dégradation de la culture est très apparente dans la vente de bibelots soi-disant traditionnels ou dans la prostitution même des populations locales.

Si l'on fait exception de l'Amérique du Nord, l'écotourisme dans les trois continents précités est souvent perçu comme une des solutions majeures au problème de développement. S'appuyant sur les propriétés mêmes du territoire, du paysage et des cultures traditionnelles, qui sont par essence uniques, l'écotourisme tire profit

de ces avantages comparatifs absolus, là où le tourisme traditionnel, victime de sa standardisation, voit souvent le déclin de certaines de ses destinations occultées par d'autres aux prestations similaires à moindre coût.

En Europe, bien que le terme « écotourisme » soit moins usité qu'ailleurs, les principes et les notions correspondants y sont tout aussi importants. Il y existe nombre d'espaces naturels, quoiqu'en bonne partie la biodiversité et la beauté des paysages ruraux de ce continent soient étroitement liées à l'exploitation traditionnelle des terres. Les Européens prennent de plus en plus conscience de l'importance des rapports de réciprocité entre le tourisme, l'agriculture, la viabilité des communautés rurales et la protection de la nature. Les destinations écotouristiques en Europe, tout comme en Amérique du Nord, possèdent évidemment un atout majeur, celui d'avoir *in situ* les marchés émetteurs touristiques principaux du monde. Cela leur donne aussi certains devoirs : les gouvernements et les voyageurs européens et nord-américains se doivent d'être responsables en encourageant des formes d'écotourisme durable dans les pays en développement et en offrant un appui et des avis techniques en conséquence.

### Recommandations générales sur l'écotourisme

Dans toutes les régions du monde, pour assurer des retombées maximales de l'écotourisme et minimiser les effets sur l'environnement naturel et les communautés des alentours, tous les acteurs doivent, en concertation, appliquer certains principes et suivre certaines lignes directrices dans leurs activités :

1. L'écotourisme doit contribuer à la conservation et à l'amélioration des aires naturelles et au développement durable des zones adjacentes et de leurs communautés.
2. L'écotourisme requiert des politiques, des stratégies et des programmes spécifiques à chaque type de territoire ; il ne peut y avoir développement dura-



# Place au spectacle!



Prenez place aux premières loges du plus beau spectacle, celui de la nature généreuse des 22 parcs nationaux du Québec.

Une invitation à découvrir nos territoires protégés comme autant de destinations *nature* mises en valeur et rendues accessibles aux gens d'ici et aux visiteurs.

[www.parcsquebec.com](http://www.parcsquebec.com)

RÉSEAU Sépaq 



Parcs  
Québec

Pour que le spectacle continue



ble en reproduisant simplement ce qui a déjà été fait ailleurs, sans considérer les variables environnementales et socioculturelles locales.

3. L'écotourisme nécessite des systèmes de coordination pratiques et efficaces entre tous les acteurs concernés, en incluant les gouvernements locaux et centraux, les entreprises privées et les communautés locales.
4. La planification de l'écotourisme doit inclure des critères stricts de répartition en zones en incluant les réserves, les aires de bas impact et celles d'impact moyen. Toutes les parties doivent, sans exception, respecter ces critères.
5. La planification physique et le dessin des infrastructures écotouristiques – particulièrement les hôtels et les autres types de logement, les restaurants et les centres d'information touristique dans les parcs naturels – doivent être réalisés de manière à minimiser toute conséquence négative qu'ils pourraient avoir sur l'environnement naturel. Idéalement, les matériaux de construction, les styles architecturaux, le mobilier et la décoration devraient être locaux et des sources d'énergie de faible pollution devraient être utilisées.
6. De même, les moyens de transport et de communication pour accéder aux aires écotouristiques désertiques et y circuler, tant pour les touristes que pour les entreprises qui fournissent les services, doivent avoir un faible impact environnemental. Les sports qui requièrent des moyens de transport hautement polluants ou bruyants doivent être définitivement bannis de ces aires.
7. La pratique de l'écotourisme dans les parcs nationaux et les autres aires protégées doit suivre exactement les plans et les règles de gestion des dites aires.
8. Réciproquement, les plans et les règles de gestion doivent prendre en compte le fait que les aires seront utilisées par des touristes ; ils doivent donc inclure des clauses appropriées à un usage durable et aux visites.
9. La capacité de charge des écosystèmes liée au tourisme est de la plus haute importance et les plans et les stratégies à long terme doivent impérativement la prendre en compte.
10. Des mécanismes institutionnels et juridiques appropriés doivent être établis pour faciliter et rendre effective la participation des communautés tout au long des processus de planification, de développement, de gestion et de suivi de l'écotourisme.
11. De même, il faut établir des mécanismes (juridiques, fiscaux et commerciaux) qui permettent qu'une proportion importante des revenus provenant des arrivées d'écotouristes reste dans les communautés et, dans le cas de zones totalement inhabitées ou de parcs nationaux, que ces revenus soient utilisés à des fins de conservation du patrimoine naturel et de la diversité.
12. Cependant, il est de première importance que l'écotourisme soit rentable et durable d'un point de vue économique. Si l'écotourisme n'était pas rentable pour les entreprises, celles-ci l'abandonneraient empêchant ainsi tout bénéfice pour les communautés d'accueil.
13. Tous les acteurs concernés par l'écotourisme doivent être bien informés et conscients des coûts pour réduire les possibles effets négatifs de cette activité. Ces coûts doivent être estimés par avance et inclus dans les analyses coûts-avantages de tout projet d'investissement écotouristique.
14. L'accomplissement des lois et des normes qui régissent le tourisme doit être amélioré et très strict dans le cas de l'écotourisme, en combinant la supervision et le suivi à l'aide de campagnes de conscientisation, d'une information aux touristes et de programmes pertinents de formation des fournisseurs de services écotouristiques. Les systèmes de régulation doivent être encouragés et dûment vérifiés.
15. Il faut établir un système de certification pour les aménagements et les opérations écotouristiques afin de garantir que leur qualité soit conforme aux principes de durabilité. L'accréditation des systèmes déjà existants localement doit aussi être considérée comme un moyen de d'accroître leur crédibilité aux yeux des consommateurs et des tour opérateurs étrangers.
16. L'éducation et la formation sont la base de toute activité d'écotourisme. Les dirigeants et les employés des compagnies, au même titre que les populations locales, principalement les jeunes, nécessitent une formation adéquate sur les aspects généraux et spécifiques de cette activité. En particulier, l'écotourisme requiert des guides hautement qualifiés qui devraient, idéalement, être natifs des zones visitées.
17. Les écotouristes ont besoin d'une information détaillée et spécialisée avant, mais aussi pendant, le voyage. La disposition d'une information complète et de haute qualité est un des éléments qui différencie l'expérience écotouristique du tourisme traditionnel. Cette information peut se trouver sous la forme de brochures, de fiches, de livres, de cartes, de centres d'interprétation, d'écomusées, de sentiers de nature et, bien entendu, par le biais de guides bien formés.
18. Le matériel de promotion écotouristique doit contenir une information substantielle sur l'expérience que vont vivre les écotouristes : détails sur la flore, la faune, la géologie et, d'une manière générale, sur l'écosystème visité. Une information sérieuse sur les moyens de logement et de restauration devra être fournie, de même que des recommandations sur ce que le touriste peut faire, ou ne pas faire, à destination. Tout cela sera apprécié par le client et lui permettra aussi de faire la



différence entre les tour opérateurs responsables et ceux qui cherchent seulement à tirer profit d'une mode.

19. Tant les canaux de commercialisation que les moyens de promotion relatifs à l'écotourisme doivent être en accord avec le type de tourisme qui s'offre au consommateur et avec la typologie des écotouristes.

La Déclaration de Québec ([http://www.ecotourisme2002.org/francais/declaration\\_f.html](http://www.ecotourisme2002.org/francais/declaration_f.html)) reprend ces recommandations en détail et les adresse à chaque type d'acteurs en relation directe ou indirecte avec les opérations d'écotourisme : pouvoirs publics aux échelons national, régional et local ; secteur privé ; organismes non gouvernementaux (ONG), associations communautaires, institutions universitaires et instituts de recherche ; organisations intergouvernementales, institutions financières internationales, organismes d'aide au développement et communautés locales et indigènes. Le texte de la Déclaration a été présenté aux participants du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud) où il a reçu un accueil chaleureux.

Tout le monde s'accorde à dire que les résultats du Sommet ont été modestes à l'échelle globale : il n'y a pas de clair compromis de la part des nations, ni d'obligations à leur égard, pas même de date butoir pour qu'elles s'acquittent de leurs éventuelles promesses. Cependant, il y a eu une avancée notoire dans le domaine du tourisme par rapport au Sommet de Rio de Janeiro (Brésil) de 1992 qui n'avait même pas abordé le thème. Le Plan de mise en œuvre final que les chefs d'État ont adopté à Johannesburg comprend un paragraphe (n° 43) entièrement consacré au tourisme en général et à l'écotourisme en particulier. Le tourisme y est également mentionné dans les paragraphes concernant l'énergie (n° 20), la protection de la biodiversité (n° 44), les petits États insulaires en développement (n° 58) et les questions de l'Afrique (n° 70).

Compte tenu de l'importance accordée à l'écotourisme au paragraphe 43, il semble opportun de le citer dans son intégralité :

*43. Promouvoir le développement du tourisme durable, notamment l'écotourisme et le tourisme non déprédateur, dans l'esprit de l'Année internationale de l'écotourisme (2002), de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel (2002), du Sommet mondial de l'écotourisme (2002) et de la Déclaration de Québec y relative et du Code mondial d'éthique du tourisme adopté par l'Organisation mondiale du tourisme, pour qu'une plus grande part des ressources dérivées du tourisme aille aux communautés d'accueil, tout en préservant l'intégrité culturelle et environnementale de ces dernières et en améliorant la protection des zones écologiquement fragiles et des patrimoines naturels. Promouvoir le développement du tourisme durable et le renforcement des capacités en vue de soutenir les communautés rurales et locales. Cela exigera que des mesures soient prises à tous les niveaux pour :*

*a. Encourager la coopération internationale, les investissements étrangers directs et les partenariats avec les secteurs public et privé, à tous les niveaux ;*

*b. Élaborer des programmes, notamment des programmes d'enseignement et de formation, encourageant le public à pratiquer l'écotourisme, permettant aux communautés autochtones et locales de se développer grâce à l'écotourisme et d'en tirer avantage, et renforçant la participation des parties concernées au développement du tourisme et à la préservation du patrimoine, de façon à mieux protéger l'environnement, les ressources naturelles et le patrimoine culturel ;*

*c. Fournir une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition pour les aider à promouvoir et à financer le développement durable de l'industrie touristique, à concevoir des programmes de sensibilisation en faveur*

*du tourisme interne et à stimuler la création d'entreprises touristiques ;*

*d. Aider les communautés d'accueil à faire en sorte que les visites d'attractions touristiques soient pour elles aussi lucratives que possible, tout en ayant aussi peu d'incidences négatives que possible sur leurs traditions, leur culture et leur cadre de vie et tout en présentant le moins de risques à cet égard, avec l'appui de l'Organisation mondiale du tourisme et d'autres organisations compétentes ;*

*e. Promouvoir la diversification de l'activité économique en facilitant notamment l'accès aux marchés et à l'information commerciale, ainsi que la participation des entreprises locales naissantes, notamment des petites et moyennes entreprises.*

Une telle reconnaissance du tourisme par l'ensemble des nations au même titre que les autres grandes industries mondiales est un tournant important pour le secteur. Cela permet, d'une façon acceptée par tous, d'inclure le tourisme dans les grandes politiques mondiales d'aide à l'éradication de la pauvreté, d'amélioration de la répartition en eau potable, de réflexion sur le changement climatique, de promotion des énergies renouvelables, de conservation de la biodiversité, des patrimoines culturels et naturels, etc. L'écotourisme, en tant que segment touristique porteur de fortes valeurs éthiques et environnementales, aura un rôle prépondérant à jouer pour relever tous ces grands défis et assurer la durabilité du développement de la Terre.

**Philippe Lemaistre** est administrateur de programmes auprès de la Section du développement durable du tourisme. Cette section fut chargée, au sein de l'Organisation mondiale du tourisme, de coordonner toutes les activités préparatoires et les publications de l'Année internationale de l'écotourisme, y compris le Sommet mondial de l'écotourisme à Québec.